

Première condamnation pour sous-location illégale via Airbnb

Écrit par (Sylvie Duval)
Jeudi, 22 Mai 2014 00:00 -

"Ce n'est certes pas la première fois qu'un litige autour d'une sous-location se termine devant les tribunaux, mais c'est la première fois que le nom du site sur lequel a été mis en sous-location le logement, Airbnb, une des plus importantes plate-formes de ce type, est clairement cité.

Et la décision qu'a rendue, le 13 février dernier, le tribunal d'instance du 9^e arrondissement de Paris devrait faire réfléchir à deux fois les aspirants hébergeurs qui sous-louent, le plus souvent pour arrondir leurs fins de mois, une pièce ou plus de leur logement à la journée ou à la semaine."

[en savoir plus](#)

Consultez la source sur Veille info tourisme: [Première condamnation pour sous-location illégale via Airbnb](#)